

Tarifs ORL

CONSULTATION	PRIX (€)	TARIF DE BASE (€)	REMBOURSEMENT (%)	RESTE À CHARGE (€)
ORL secteur 1	30€	30€	70%	9€
ORL secteur 1 hors parcours de soins	25€	25€	30%	17,50€
ORL secteur 2	Honoraires libres	23€	70%	6,90€ + dépassements
ORL secteur 3	Honoraires libres	23€	16%	19,39€ + dépassements

Remboursement ORL par la Sécurité Sociale

ORL de secteur 1 ou 2 : remboursements

L'oto-rhino-laryngologie est une médecine remboursée à hauteur de 70% par la [Sécurité Sociale](#) sur le tarif de base, qui est de 30€ pour un médecin conventionné secteur 1. Hors du parcours de soins, le remboursement tombe à 30%. Il est donc recommandé de d'abord passer par son médecin traitant et obtenir une ordonnance avant de consulter un ORL.

Pour les ORL de secteur 2 ou non conventionnés, tout [dépassement d'honoraires](#) sera à la charge de l'assuré ou de sa mutuelle santé, en fonction des garanties souscrites. Le tarif de base pour les spécialistes de secteur 2 est de 23€, qui applique un tarif libre.

Un patient dans le cadre d'une ALD ou pouvant bénéficier de la [CSS](#) aura

un remboursement par la Sécurité Sociale à hauteur de 100% du tarif de base.

- source : Le Lynx